

coalition FJØRD

Mémoire de la Coalition Fjord dans le cadre de
l'analyse du mandat de la commission d'examen
intégrée sur le projet de Gazoduq

 coalitionfjord.com
#soyonsfjord

Chicoutimi, le 15 juillet 2020

Préambule

- *La Coalition Fjord, un organisme citoyen ancré dans son milieu*

La Coalition Fjord est un organisme citoyen fondé au mois de novembre 2018 militant contre les grands projets industriels qui menacent l'équilibre écologique du fjord du Saguenay. Elle s'inscrit dans une vision renouvelée du développement régional et contribue à la lutte contre les changements climatiques en sensibilisant la population aux impacts d'une éventuelle augmentation du trafic maritime sur le fjord.

Pour ce faire, elle se mobilise contre le projet gazier de GNL/Gazoduq, supporte l'opposition au terminal en rive-nord du Saguenay et développe des initiatives favorisant la transition socio-économique pour que nous réduisions notre dépendance aux énergies fossiles et augmentions la résilience de notre communauté.

- *La crise sanitaire actuelle ne permet pas d'avoir des consultations favorisant la participation significative du public.*

Tel que demandé dans notre lettre cosignée par 45 organismes adressée au président du BAPE, monsieur Philippe Bourke, **nous considérons que le contexte actuel de pandémie ne permet pas d'avoir une consultation favorisant la participation du public.**¹

La Coalition Fjord demande à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada de repousser ou de mettre en pause le processus de consultation publique et les différentes étapes de la commission d'examen dû au contexte de crise sanitaire actuellement en vigueur.

La situation actuelle présente bien des défis pour les citoyens ou les organisations qui peinent déjà à continuer leurs activités dans un contexte plus que complexe. L'insécurité quant aux emplois, le stress des familles, le télétravail et la conciliation travail-famille sont autant de défis qui pèsent sur la population. Nous craignons que toutes ces raisons et les mesures associées à l'état d'urgence sanitaire en cours génèrent des obstacles importants qui limitent sévèrement la capacité pour le public et pour certain(e)s expert(e)s de participer de façon éclairée aux processus d'évaluation environnementale en cours.

En contexte de crise sanitaire, tout devrait ralentir ou être suspendu afin de rester équitable et impartial pour tous.

Dans le cas où le processus d'évaluation ne serait pas repoussé, nous demandons à ce que les consultations puissent être en présentielle pour les personnes le souhaitant, mais aussi en virtuel pour les personnes ne souhaitant pas être présents pour toutes sortes de raison (éloignement, peur d'attraper ou de propager la COVID-19, disponibilité moins grande réduisant le temps pouvant être consacré à la participation aux consultations, etc.).

¹ Voir l'annexe 1

Commentaires généraux

- *La réalisation d'une étude sur l'ensemble du projet de l'entreprise GNL Québec Inc.*

Tel que demandé à plusieurs reprises et mis de l'avant dans notre pétition ayant reçu près de 62 000 signatures², **nous réitérons qu'un examen global des projets Gazoduq et Énergie Saguenay devrait être fait.** La division du projet en plusieurs parties ne montre pas un portrait juste de la situation et des impacts cumulatifs. Ce faisant, cela bénéficie à la compagnie au détriment du public qui essaye de comprendre tous les tenants et aboutissants. De plus, **l'évaluation des impacts cumulatifs des projets connexes tels que la ligne électrique à haute tension d'Hydro-Québec** (Projet de raccordement du complexe Énergie Saguenay au réseau de transport d'Hydro-Québec par Hydro-Québec) **devrait aussi être faite** dans un tout global avant que la décision d'entreprendre les projets Gazoduq et Énergie Saguenay ne soit prise par l'un ou l'autre des paliers gouvernementaux.

- *Les impacts en amont et en aval du projet, de même que les impacts cumulatifs divers doivent être pris en compte dans l'analyse*

Encore afin d'avoir un portrait complet, les impacts du projet en amont et en aval, soit l'exploration, l'extraction et le transport du gaz dans les pipelines existant ainsi que la liquéfaction, le transbordement, le transport dans les méthaniers, la regazéification, le transport dans les pipelines et dans les camions ainsi que la consommation du gaz devraient être pris en compte. Nous sommes donc content de voir que les articles 3.2.A et 3.2.F soient présents, mais **nous considérons que les impacts des étapes nommées plus haut doivent être inclus dans le mandat de la commission.** Tel que démontré dans le rapport sur l'*Avenir énergétique du Canada 2019* par la Régie de l'Énergie du Canada à la figure 22 des résultats, l'accroissement de la production de gaz dans l'Ouest Canadien (Alberta et Colombie Britannique) n'est réalisable que si de nouveaux gazoducs sont construits.³ L'affirmation comme quoi le projet Gazoduq serait dissociable de la production de gaz ne tient alors plus la route.

De manière plus globale, **nous nous attendons aussi à ce que les impacts du projet Gazoduq soient aussi considérés comme étant cumulatifs aux autres projets industriels dans le secteur où serait réalisé le projet.**

Dans le cas de la zone industrialo-portuaire du Saguenay, nous pensons que les impacts des projets industriels suivant devraient être inclus dans le mandat de la commission étant donné leurs impacts cumulatifs.

1. Les impacts du projet *Métaux BlackRock* et ses projets connexes, soit le *Projet de desserte en gaz naturel de la zone industrialo-portuaire de Saguenay* par Énergir, le *Projet de construction d'une ligne de transport de 85MW* reliant le terminal de

² www.non-gnl-quebec.com/coalition-fjord

³ <https://www.cer-rec.gc.ca/nrg/ntgrtd/ftr/2019/rslts/index-fra.html>

Grande-Anse au poste de Saguenay par Hydro-Québec, l'usine cryogénique de Métaux BlackRock et la construction d'un aqueduc servant à fournir en eau de procédé le projet.

2. Les impacts du projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse à Saguenay promu par Promotion Saguenay.
3. Les impacts du projet de terminal maritime en rive nord du Saguenay promu par l'Administration portuaire du Saguenay

Cette liste étant non-exhaustive, **le mandat devrait être clair sur la portée de l'analyse des impacts cumulatifs de façon à inclure un large territoire** autour du tracé évalué pour le pipeline. Nous nous attendons par exemple à ce qu'une analyse soit faite sur l'impact cumulatif des coupes forestières sur la biodiversité, la qualité de l'eau et de l'air, etc.

- *Implication des membres des Premières Nations dans le processus*

Étant donné les trop nombreux crimes infligés aux Premières Nations par les différents gouvernements au cours de l'histoire du Canada, **nous réitérons que les Premières Nations ont le droit fondamental d'être consultés, mais aussi d'être impliqués tout au long du processus.** Un manquement à cet égard par la commission d'examen ne serait pas acceptable selon nous. La Coalition Fjord sera alors solidaire de toutes demandes des Premières Nations au cours du processus.

- *Tenir des consultations à l'échelle du Québec et non juste dans les communautés le long du tracé*

Étant donné le caractère pan-québécois du projet, **nous considérons que des consultations devraient avoir lieu à l'échelle de la province dans certains endroits plus accessibles tels que les grandes villes du Québec.** La quantité de gaz à effets de serres émis, l'ampleur des installations, l'intérêt médiatique national et les impacts sur les changements climatiques justifient que des consultations soient aussi faites en dehors des communautés où les installations physiques du projet seraient construites.

Commentaires spécifiques à certains points

Point 3.1.

Nous demandons **que la commission analyse de manière approfondie les différents scénarios catastrophes possibles en lien avec le projet et les mesures nécessaires pour réduire les risques et les conséquences à un niveau acceptable.** En terme de scénarios catastrophe, nous faisons référence à tout accident et ses conséquences sur l'environnement, la santé et l'économie.

Nous souhaitons aussi plus particulièrement que les impacts qu'auraient des catastrophes naturelles (Ex: feux de forêt, glissement de terrain, inondation, tremblement de terre, tornade) **sur le pipeline soient évalués.** Évidemment, ceci étant pour comprendre les impacts que ceux-ci auraient sur l'économie, la santé et l'environnement. On voit en ce moment l'effet dévastateur d'un incendie de forêt dans le nord du Lac-Saint-Jean qui sévit depuis plusieurs jours. Si ce même genre d'incendie survenait à un endroit où passe le pipeline, quels seraient les effets? Nous recevons beaucoup de questions et commentaires de la part des citoyens sur les scénarios catastrophes et souhaitons donc que la commission explique en détail les différents scénarios en incluant donc les scénarios où une catastrophe naturelle se réaliserait.

Point 4.9.b.ii.

La commission d'examen devrait demander de **recevoir des renseignements sur les aspects économiques des effets sur la chasse et la pêche** (diminution de la quantité de faune possible en lien avec la destruction de leurs habitats, perte de la qualité de l'environnement). Par exemple, si le pipeline rend les activités de chasse et de pêche plus difficile, quels seront les coûts supplémentaires qui devront être assumés par les chasseur.euse.s et pêcheur.euse.s? Est-ce qu'ils et elles devront faire des déplacements plus longs et plus fréquents dans le territoire? Est-ce qu'ils et elles devront recourir à d'autres moyens pour se procurer leur nourriture? Et quels seraient les effets sur la santé si leur alimentation doit être changée si la chasse et la pêche est moins fructueuse?

De plus, la commission d'examen devrait ajouter, au point 4.9 b) ii, les effets sur le tourisme (perte de la beauté des paysages dû au déboisement par exemple), en incluant une estimation de l'impact économique.

Déroulement de la commission d'examen conjointe

Point 5.7

Afin d'avoir une meilleure représentation de la population et d'avoir une analyse prenant en compte plusieurs angles, nous souhaitons **que, parmi l'équipe des commissaires, il y ait au moins une femme et une personne ayant une expertise sur le plan de la biodiversité.**

Point 5.36

Si ce n'est déjà pas le cas, **nous demandons à ce que les audiences publiques soient résumées et traduites en anglais.** À l'inverse, les audiences se déroulant en anglais en Ontario devraient aussi être traduites en français pour permettre une meilleure compréhension des impacts sur les communautés. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, de nombreuses personnes ne sont pas bilingues et la traduction des commentaires de la population ontarienne en français augmenterait leur accessibilité.

Point 5.38

La proximité physique d'une communauté au possible tracé du pipeline ne devrait pas être le seul critère pour déterminer les endroits des audiences. **Nous considérons que toutes les collectivités le long du tracé du pipeline sont importantes** (Abitibi-Témiscamingue, Mauricie, Saguenay-Lac-Saint-Jean), **mais également d'autres collectivités au Québec comme la Ville de Québec, Montréal et Tadoussac.** La Coalition Fjord a eu l'occasion de tenir de nombreuses rencontres avec des citoyen.ne.s habitant hors du Saguenay-Lac-Saint-Jean et nous avons pu témoigner de leur intérêt et de leurs préoccupations sur ce sujet. Nous avons organisé ou co-organisé autour de 25 présentations/conférences/discussions à Montréal, Québec et Tadoussac entre autre, mais aussi dans de nombreux cégeps et universités à travers le Québec. Il faudrait donc offrir également à d'autres communautés la possibilité de tenir une audience dans leur milieu.

De plus, pouvez-vous préciser les critères utilisés pour juger « réalisable » la tenue d'une audience dans une collectivité touchée? En particulier avec le contexte de la pandémie? Quelles raisons seraient admissibles pour refuser d'aller dans une communauté intéressée à recevoir une audience sur le sujet? S'il y a une salle suffisamment grande pour accueillir les commissaires et un accès internet, pourquoi ne pas le faire?

Point 6.1

Pour une participation significative du public nous croyons qu'il **faudrait éviter de tenir uniquement des audiences virtuelles.** Elles peuvent limiter l'accès à certaines personnes qui n'ont pas accès à une connexion internet suffisante. La participation pour poser des questions et intervenir est plus difficile et nécessite des équipements et des connaissances techniques que tous les citoyen.ne.s ne possèdent pas nécessairement.

Toutefois, pour les audiences en personne, nous pensons qu'il est important de planifier une salle qui permette la participation d'au moins 100 personnes. Par exemple, à la séance d'information du BAPE en préparation des audiences pour Énergie Saguenay, 80 personnes se sont déplacées à Chicoutimi le 4 mars. Cela démontre le vif intérêt pour le projet. Si la pandémie du COVID-19 perdure, il sera important de trouver des moyens concrets pour permettre la participation de tous les citoyen.ne.s.

À cette fin et étant donné que cela s'est déjà fait dans le cas du BAPE sur le tramway de Québec, **nous suggérons aussi que les audiences soient diffusées également à la télévision. L'intérêt grandissant de la population envers le projet justifie que les audiences soient sur une chaîne nationale et/ou sur les chaînes de télévision communautaire de plusieurs régions** (et non uniquement celle du Saguenay ou de l'Abitibi par exemple). Le caractère gargantuesque du projet justifie selon nous l'importance de rendre les audiences les plus accessibles possibles au plus grand nombre de personnes.

ANNEXES

[Annexe 1]

Par courriel

Le 16 juin 2020

Monsieur Philippe Bourke, président

Bureau d'audience publiques sur l'environnement (BAPE)

40, Grande Allée Est

Bureau 650

Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Considérations importantes en vue de la formation de la commission d'enquête sur le projet Énergie Saguenay

Monsieur le Président,

Par la présente, nous voulons vous soumettre des considérations importantes en vue de la formation de la commission d'enquête sur le projet Énergie Saguenay. Comme mentionné sur le site web de votre organisation, le BAPE est « une référence en matière de démocratie participative ». C'est pourquoi nous sommes persuadé.es que vous comprendrez nos préoccupations et les prendrez en considération.

Des séances de consultations publiques en présence physique

Dans le renouvellement de mandat concernant le projet Énergie Saguenay, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande au BAPE d'adapter ses pratiques afin de respecter les mesures de distanciation physique en vigueur considérant la situation actuelle liée à la COVID-19.

Dans ces circonstances, les soussigné.es vous demandent de privilégier des séances d'audiences publiques avec une présence physique. Bien que les technologies de l'information telles que la vidéoconférence soient bienvenues pour permettre une certaine forme de consultation tout en respectant les règles de distanciation physique, celles-ci ne peuvent en aucun cas remplacer pleinement des audiences en personne. Il est évident qu'une consultation publique uniquement virtuelle défavoriserait grandement les personnes les plus démunies et les plus âgées, ainsi que les personnes qui vivent dans des régions éloignées. Aussi, l'accès à des communications numériques n'est pas à la portée de tous et toutes, tant en termes d'équipements que de compétences nécessaires à l'utilisation

de ces technologies. Ces personnes ont aussi le droit de poser des questions, d'émettre des commentaires et de parler de leurs préoccupations par rapport au Projet, alors que des audiences virtuelles ne permettraient pas leur pleine participation.

De plus, dans une éventualité où la pandémie de COVID-19 connaîtrait une deuxième vague qui entraînerait un retour des mesures de confinement, les soussigné.es demandent expressément que les audiences publiques soient suspendues et ne reprennent que lorsque les conditions sanitaires permettront la tenue d'audiences publiques avec présence physique.

Tenir des audiences dans plusieurs régions pour respecter la distanciation physique

Aussi, les soussigné.es réitèrent que ce Projet crée des circonstances exceptionnelles : celui-ci formerait une partie intégrante et indissociable du plus important et controversé projet industriel de l'histoire du Québec, soit Gazoduq-GNL. De nombreuses personnes de partout au Québec ont exprimé des préoccupations notamment quant aux impacts sur la biodiversité et les communautés locales, ainsi que sur l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre en contexte de lutte à la crise climatique. Nombreux sont les observations et les questionnements du public sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder⁴ provenant de plusieurs régions autres que l'Abitibi-Témiscamingue, la Mauricie et le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Au regard des enjeux nationaux du Projet, un nombre très important de personnes situées aux quatre coins de la province ont indiqué être vivement intéressées à prendre part au processus. Compte tenu de cette situation et de la crise sanitaire, tenir des audiences dans différentes villes du Québec permettrait de limiter le nombre de personnes présentes dans les salles et les déplacements inter-régions, deux mesures encouragées par la Santé publique. Des séances devraient donc être tenues non seulement au Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais également à Montréal, Québec, Rouyn-Noranda et Trois-Rivières.

Dans le contexte actuel, tenir des audiences publiques dans plusieurs régions contribuerait à assurer une participation significative des personnes intéressées, tant au niveau local qu'au niveau national, conformément aux meilleures pratiques en matière d'évaluation environnementale de projets, tout en assurant de respecter les directives de la Santé publique quant à la distanciation physique.

Nous croyons que les circonstances exceptionnelles entourant ce Projet controversé et le contexte actuel de pandémie justifient pleinement la tenue de séances à Saguenay, Montréal, Québec, Rouyn-Noranda et Trois-Rivières.

Trois commissaires au lieu de deux

⁴ MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, « Les observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder », 7 février 2019, 3211-10-025, PR2.3, disponible en ligne sans frais:

<http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-10-025/3211-10-025-7.pdf> (dernière visite: 16 juin 2020). À titre purement indicatif, le mot « Montréal » apparaît environ 80 fois dans ce document.

Les soussigné.es soulignent qu'Énergie Saguenay étant partie intégrante et indissociable du plus important et controversé projet industriel de l'histoire du Québec, soit Gazoduc-GNL, la nomination de trois commissaires, dont au moins un.e avec une expertise portant sur la biodiversité, l'eau et les changements climatiques, en plus des expertises portant sur les aspects techniques, est essentielle pour assurer un travail d'analyse en profondeur. Aussi, il nous semble important qu'il y ait une juste diversité de genres à l'intérieur de la commission.

Considération des émissions de GES en amont et en aval

La première lettre de mandat du ministre au BAPE précise que « les enjeux que soulève le projet, notamment en lien avec les émissions de gaz à effet de serre » sont à considérer. Nous sommes en accord avec cette affirmation : les émissions de GES sont un enjeu crucial dans ce Projet, et c'est pourquoi nous soutenons que les travaux du BAPE doivent considérer les émissions qui seraient produites par le Projet sur l'ensemble de son cycle de vie, incluant en amont et en aval.

Énergie Saguenay aurait non seulement des impacts environnementaux locaux au Saguenay, où est projetée l'usine de liquéfaction de gaz et le terminal d'exportation, mais aussi sur la capacité de tout le Québec à atténuer la crise climatique et à s'y adapter. Le Projet aurait également des impacts climatiques sur l'ensemble de son cycle de vie, de son extraction par fracturation hydraulique en Alberta en passant par les fuites de méthane qui se produiraient lors de son transport par gazoduc, sur le site de l'usine de liquéfaction, et lors de son transport par méthaniers, jusqu'à son utilisation comme combustible sur les marchés internationaux. Ainsi, il nous semble pertinent que les émissions de GES du Projet soient évaluées dans leur ensemble, incluant celles qui se produiraient en amont et en aval.

Bélugas et évaluation des impacts cumulatifs liés au transport maritime

L'enjeu du transport maritime est un enjeu majeur du Projet qui a été explicitement mentionné dans la lettre de mandat initiale qui vous a été envoyée par le ministre de l'Environnement. Une navigation maritime accrue risque d'affecter de diverses manières les espèces en péril qui ont leur habitat dans l'estuaire et le Golfe du Saint-Laurent, notamment celui des bélugas. Cet enjeu est particulièrement déterminant pour la survie de la population de bélugas de l'estuaire du Saint-Laurent. Cette population a été désignée espèce [menacée](#) en mars 2000 en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* du Québec et elle est officiellement en [voie de disparition](#) au fédéral. Dans le cas du projet Énergie Saguenay, nous croyons qu'il faut impérativement que la question du transport maritime soit évaluée d'un point de vue global où l'ensemble des nuisances actuelles et potentielles seront considérées et permettront de déterminer les effets cumulatifs des différents projets en cours, incluant Énergie Saguenay.

Finalement, nous comprenons que certaines des demandes formulées dans la présente lettre relèvent des membres de la commission d'enquête que vous désignerez. Nous vous demandons donc de transmettre nos demandes à la commission d'enquête lorsque celle-ci sera formée.

Vous remerciant sincèrement de l'attention que vous portez à la présente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos salutations les plus distinguées.

Signataires

Rodrigue Turgeon, Gazoduq, parlons-en!

François Gagné, Coalition anti-pipeline Rouyn-Noranda

Adrien Guibert-Barthez, Coalition Fjord

Henri Jacob, Action Boréale

Alice-Anne Simard, Nature Québec

Diego Creimer, Fondation David Suzuki

Dominic Campagne et Anne-Céline Guyon, Le Pacte pour la transition

Patrick Bonin, Greenpeace Canada

Alain Branchaud, SNAP Québec

Caroline Brouillette, Équiterre

Rébecca Pétrin, Eau Secours

Jane Chambers Evans, Mouvement Citoyen Littoralement Inacceptable (MCLI)

Adi Jakupovic, Syndicat de professionnelles et professionnels du Gouvernement du Québec (SPGQ)

Sophie Paradis, Fonds mondial pour la nature (WWF-Canada)

Carole Dupuis, Mouvement écocitoyen UNEplanète

Martin Poirier, NON à une marée noire dans la Saint-Laurent

Benoit St-Hilaire, Prospérité sans Pétrole

Lena Zotova, La Planète s'invite en santé

Paul Casavant, TerraVie

Joyce Renaud, Mobilisation climat Trois-Rivières

Louise Morand, Comité vigilance hydrocarbure L'Assomption

Jacques Tétreault, Comité Citoyens et Citoyennes pour la Protection de l'Environnement Maskoutain

Irène Dupuis, Lotbinière en transition

Gérard Montpetit, Non Schiste La Présentation

André Bélisle, Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Michel Jetté, GMob

Normand L Beudet, Coalition Alerte à l'enfouissement Rivière-du-Nord

Mélanie Busby, Mobilisation environnement Ahuntsic-Cartierville

Valérie Lépine, Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec

Valérie Gilker-Létourneau, L'R des centres de femmes du Québec

Marc Ferland, Saint-Antoine-de-Tilly/Milieu de vie

Johanne Dion, Montréal pour tous

Fernand Niquay, Autorité territoriale Famille Niquay-Boucher

Jacques Benoit, Équipe de la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique (DUC)

Pierre Foisy, Comité Vigilance Hydrocarbures des municipalités de la MRC de Maskinongé

Colette Trudel, AREQ 04 A

Marianne Bargiel, Collectif éco-citoyen

Sylvain Paquin, Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie

Lucie Massé, Action Environnement Basses-Laurentides

Sylvie Berthiaume, Solidarité Environnement Sutton

Hélène Crevier, Rive-Sud en transition

Sébastien Bois, Service d'aide au consommateur- région 04

Christiane Bernier, Le danger de l'insecticide Bti sur la biodiversité

Anne Plourde, Coalition solidarité santé

François Poisson, Alternatives Bécancour